



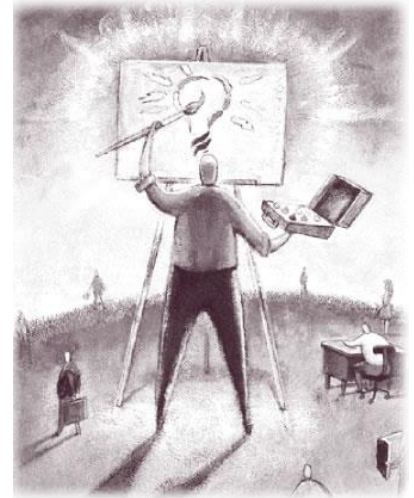
## Les aides à l'innovation

### C'est quoi ?

Une aide à l'innovation n'est pas une fin en soi. Le projet doit correspondre à un vrai besoin, une vraie priorité, l'aide est seulement une opportunité de faire mieux, plus vite et de limiter le risque financier. Chaque aide a ses règles: il est inutile de vouloir faire changer l'administration. Obtenir une aide demande un travail, tout comme gagner un client, mais c'est un travail bien rémunéré. Un dossier d'aide se monte avant de commencer son projet, jamais après.

### Pourquoi ?

Afin de favoriser la recherche et le développement de produits ou procédés nouveaux avec des perspectives de commercialisation, ainsi que le développement de nouveaux services associés à des technologies émergentes, les aides à l'innovation sont des outils financiers simples, qui permettent d'accompagner toutes les étapes d'un projet d'innovation, depuis les études de faisabilité jusqu'à la préparation du lancement industriel. Elles peuvent ainsi couvrir la validation et la définition du projet, le dépôt et l'extension de brevets, les études de marchés et de faisabilité, la recherche de partenaires français ou internationaux, l'acquisition ou la cession de technologies, la réalisation et la mise au point de prototypes, maquettes, préséries.



### Pour qui ?

Les PME, les laboratoires de recherches, les créateurs d'entreprises, les artisans, les entrepreneurs, peuvent être éligibles à des dispositifs d'aides à l'innovation. Pour chaque aide, des dossiers sont à rédiger afin de présenter son projet et de convaincre l'organisme qui attribue l'aide. Ces aides ont souvent une finalité précise et chaque candidat doit répondre à un certain nombre de critères tel que la taille de l'entreprise, les aides déjà acquises (si « conflit » potentiel), la durée du projet, la filière, l'activité, la zone géographique etc.



### Comment ?

Le montage d'un dossier d'aide à l'innovation pouvant être assez complexes, il est préférable de demander l'appui d'une structure experte en accompagnement de projet d'innovation telle Laval Mayenne Technopole.

NB : Il existe aussi de nombreuses aides pour les programmes de recherche collaboratifs réunissant entreprises et laboratoires. Celles-ci feront l'objet d'une autre fiche pratique.

# Trucs et astuces

## Aide PTR : Réseaux de Développement Technologique

Permettre aux PME peu familiarisées avec l'innovation d'intégrer une dimension technologique dans leur stratégie de développement, en ayant accès à des centres de compétences

- ✓ Mise en œuvre très rapide
- ✓ Peut représenter jusqu'à 80 % du coût de la prestation,
- ✓ Plafonnée à 10 000 € HT, ne peut pas excéder 50 % du montant total du programme

## Aide à l'innovation : OSEO

Mise en œuvre d'un programme de RDI (Recherche Développement Innovation) en phase de faisabilité ou en développement

- ✓ Financement : En subvention (plafonnée), ou en avance à taux 0 remboursable en cas de succès.
- ✓ Montants: > 20 000 €, Délai 2 à 3 mois

## L'appui technique au projet : Cap'tronic

Réalisé sous la forme d'Expertise Technique ou de Suivi de Projet et destinée aux PME non spécialistes de l'électronique

- ✓ L'assiette maximale du besoin d'intervention d'un expert prise en compte est de 16 000 € HT.
- ✓ L'aide est plafonnée à **8 800 € HT** avec une prise en charge par le programme de 40 à 100% suivant le degré d'avancement du projet.

## Prêt participatif d'amorçage : OSEO

Renforcer la structure financière de votre entreprise pour faciliter et préparer une première levée de fonds et vous permettre de finaliser votre programme d'innovation.

- ✓ Sans garantie ni caution personnelle,
- ✓ De 50 000 à 75 000 € (jusqu'à 150 000 € avec le soutien de la Région),
- ✓ Plafonné aux apports en fonds propres au jour de l'accord du crédit, et au montant de l'aide à l'innovation obtenue
- ✓ D'une durée de 8 ans avec 3 ans de différé de remboursement du capital.

## Le Crédit Impôt Recherche : Etat

Soutenir les efforts de recherche-développement des sociétés en vue d'asseoir leur leadership et de favoriser l'Innovation

- ✓ Egal à 50% des dépenses pour les primo-accédants et les jeunes entreprises (startups) qui n'ont pas bénéficié du dispositif depuis cinq ans.
- ✓ Egal à 30 % des dépenses éligibles pour les autres entreprises (plus mûres, bénéficiaires récurrentes) pour la tranche inférieure à 100 millions d'euros
- ✓ Lorsque les dépenses concernent des contrats passés avec des laboratoires de recherche publics (universités, CNRS, écoles d'ingénieur, écoles de commerce) les taux sont alors doublés, ce qui permet de couvrir une part significative de son projet

## Prêt Mayenne Initiative :

Prêt d'honneur départemental s'adresse aux chefs d'entreprises engageant des programmes significatifs d'emplois nouveaux et d'investissements.

- ✓ Montant : de 1 500 à 32 000 €, Taux: 0%
- ✓ Durée: de 1 à 5 ans différés de 3 mois maximum
- ✓ Caution / garantie: Aucune

## Prêt Mayenne Initiative Innovation :

Permet aux chefs d'entreprises de bénéficier de prêts d'honneur à taux 0% et ce jusqu'à 60 000 €.

## Programme Dinamic

Vise à améliorer la performance de la PME en **4 étapes** sur 9 mois. Une **équipe d'experts** accompagne et oriente ainsi chaque PME dans sa recherche de performance. Le dispositif est financé à 80% par l'Europe, l'Etat et la Région, ce qui représente un coût final pour la PME d'environ 5 000 €.

## Thèse CIFRE

Finance 50% du coût d'un doctorant en entreprise pendant 3 ans.

## Quelques chiffres marquants

Mauvaise appréciation du marché =>	50% des échecs
Mauvaise relation entre partenaires =>	20% des échecs
Souvent des dépassements de budget =>	20% à 50%

L'accompagnement et une bonne assise financière double les chances de réussite, de pérennité, de développement

## Contacts

**Antoine Thebaud**

Chargé de mission – Laval Mayenne Technopole

Portable : 06 75 90 56 50

[antoine.thebaud@laval-technopole.fr](mailto:antoine.thebaud@laval-technopole.fr)

